

Faïtière de la participation

Le pouvoir d'agir!

Charte

Les membres de la faïtière de la participation partagent 5 valeurs. Ces valeurs touchent à la fois au champ de la participation et au processus collaboratif de création et de développement de la faïtière. Elles sont le fondement d'une compréhension partagée de la participation.

Le pouvoir d'agir

La participation sert à renforcer la capacité de compréhension, de décision et le pouvoir d'agir des populations impliquées. Ce pouvoir d'agir implique, a minima, la possibilité d'exercer une influence sur le processus et le résultat final. Les populations concernées peuvent ainsi influencer leur environnement, leurs intérêts sont mieux représentés et la démocratie renforcée.

La transparence

La participation suppose la transparence comme condition première qui doit être garantie tout au long de tout processus. Cela concerne en particulier les conditions de la participation, les règles du processus, l'accès aux informations, les marges de manœuvre, l'ouverture quant aux résultats attendus, la prise en considération des résultats, les processus de décisions.

L'inclusion

La participation veille à s'adapter aux contextes et populations, de façon à inclure l'ensemble des acteurs concernés par la décision dans ses processus, activités et instances de collaboration. Il est nécessaire d'engager des efforts spécifiques pour mobiliser les différents types de populations et veiller aux rapports de forces inhérents à tout processus collectif de décision. En outre, il est important de ne pas imposer la participation, mais de la rendre désirable, tout particulièrement pour les personnes directement ou indirectement concernées.

Le dialogue

La participation mobilise, relie, met en dialogue et en action les parties prenantes d'un lieu de vie, d'une institution, d'une activité, d'un projet. La participation se déploie au-delà de l'information et de la consultation d'individus isolés en instituant un dialogue entre les participant.e.s et en mettant les savoirs et personnes à égalité, notamment les détentrices et détenteurs de l'expertise d'usage, de l'expertise technique et de l'expertise politique ; elle suppose un accès suffisant à l'information et de donner les moyens à tou.te.s de comprendre les enjeux.

L'intelligence collective

La participation est source d'innovation, car elle permet de faire converger et de partager des intelligences et des connaissances distribuées. Le processus participatif permet de mobiliser, valoriser et coordonner en temps réel et différé l'apport de chacun.e pour produire des savoirs, des compétences ou des résultats nouveaux, fruits de la diversité et de

l'intelligence collective. Cette approche nourrit également l'émergence de nouveaux rapports démocratiques.

NB:

- La présente charte a été rédigée par le Groupe de Travail 3 " Communication: identité, vision, valeurs", sur la base des résultats des ateliers "valeurs partagées" réalisés par 25 personnes présentes à Lausanne le 6 septembre 2019, ainsi que du document "Les principes de la participation" rédigé par un groupe de travail issu de cette rencontre. Elle a été mise en discussion et modifiée durant l'atelier "Communication" le 16 novembre 2020, puis présentée le même jour en plénière. Cette version a été mise en consultation entre le 10.12.2020 et le 10.1.2021. Les commentaires ont été pris en compte pour la version présentée lors de l'assemblée constitutive.
- La charte est évolutive et pourra être complétée à la suite de la constitution de la faïtière. A ce stade, elle est volontairement formulée de manière compacte, afin de poser les valeurs fondamentales sur lesquelles la faïtière pourra se développer.